



# Procès-verbal du Comité Directeur

**Date : 05 juillet 2024**

---

**Lieu : CAMBAIE SAINT-PAUL**

---

**Heure : 18H00**

---

**Présidence : M. Yves ETHEVE**

---

**Présent(e)s :** Ms, Thierry GUICHARD, Herman TRULES, Rosaire MORISCOT, Bernard PARIS, Irshad ABDUL MUNAF, Mickaël TECHER, Daniel ROUVIERE, Bruno FONTAINE, Mme Laurence GRIS

**Absents excusés :** Ms. Jean Albert ROLLIN (procuration à Bernard PARIS), Mme Marie Christine LEBON (procuration à Thierry GUICHARD), Mme Géraldine MARSCHALL (procuration à Yves ETHEVE)

---

**Assiste :** Dominique GOUMANE

---

## ➤ *Propos liminaires du Président,*

Le Président dans ses propos d'introduction, fait un rappel à la vigilance à la Régionale d'arbitrage concernant les comportements de quelques arbitres ayant entraîné des incidents.

Nous avons, en effet, été témoins d'incidents et de polémiques causés par le comportement de quelques arbitres. Il est crucial de rappeler que la tâche de l'arbitre est complexe et exigeante, et qu'il est impératif de rester concentré, impartial et garder son sang-froid en toutes circonstances.

Il souligne le travail effectué par les uns et les autres car nous n'avons pas eu à ce jour de gros problèmes à traiter. Il est de notre devoir de garantir l'intégrité



et la qualité des décisions prises sur le terrain et cela passe par un comportement exemplaire de la part de tous les acteurs, arbitres inclus.

Il faut que les membres de la Commission fassent un contrôle systématique des désignations chaque weekend, afin de vérifier les incompatibilités ou les changements de dernières minutes pour ne pas subir des désignations d'arbitres qui ne doivent pas l'être sur des rencontres.

### ➤ *Assemblée Générale Ordinaire du 21 juillet 2024*

Le Trésorier Générale de la ligue, Monsieur Daniel ROUVIERE, expose les documents financiers 2022-2023 qui seront présentés aux clubs lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du dimanche 21 juillet 2024.

Le Comité Directeur valide le rapport financier de l'expert-comptable et du Commissaire aux comptes présenté par le Trésorier Général et qui sera transmis aux clubs lors de l'Assemblée Générale Ordinaire à l'hôtel LUX\* à Saint-Gilles.

Le Comité Directeur valide également la mise à jour des Statuts de la Ligue Réunionnaise de Football, à la suite des modifications adoptées lors de l'Assemblée Fédérale du 16 décembre 2023 à Paris et qui sera mis en information aux clubs lors de l'AGO de la LRF du 21 juillet 2024.

### ➤ *Passage de grade d'arbitre*

Le Comité Directeur prend connaissance du PV de la Régionale d'Arbitrage ayant pour objet, la validation des résultats d'examen de passage de grade R3.

Le Codir présente ses félicitations aux récipiendaires et valide les tableaux des admis et non admis pour cet examen de passage de grade de R3 pour notification et publication par la RA.

### ➤ *Demande de Mme Rose PAUSE*

Le jeune Lorenzo PAUSE, licencié au SDFC en qualité de gardien de but en section U15 G, va intégrer le pôle de haut-niveau du RED STAR FC en région parisienne pour la saison 2024/2025.

Face aux dépenses liées à l'installation du joueur en métropole, une demande d'aide financière est demandée par sa mère afin d'accompagner ce futur



espoir du football réunionnais dans son installation dans ce centre de formation en métropole.

Le Codir accorde un avis favorable à la demande et accordera une aide financière de 2 000 € à Lorenzo PAUSE pour son installation dans son nouveau club.

La ligue souhaite toute la réussite possible à Lorenzo sous ses nouvelles couleurs et de porter haut les couleurs du football réunionnais au-delà de ses frontières.

#### ➤ **Club non engagé pour 2024**

En application de l'article 8 du Règlement d'Administration Générale de la LRF et de l'article 31 des Règlements Généraux de la FFF « *Toute association affiliée à l'obligation de faire licencier au moins onze joueurs chaque saison même s'il ne s'engage pas dans une épreuve officielle. A défaut, la ligue peut proposer la radiation du club à la FFF.* »

Après vérification par les services de la ligue du respect des règles et engagements de la part des clubs, il s'avère que le club Football Académie Passion, ne possède que 2 licenciés et n'est engagé dans aucune compétition officielle de la ligue.

En conséquence, le Codir valide la décision de considérer comme non-engagé à la LRF pour la saison 2024 le club :

- FOOTBALL ACADEMIE PASSION – 564765

#### ➤ **Matches suspendus**

La Régionale Sportive transmet au Codir le tableau des matchs suspendus pour décision.

Après étude des éléments ayant conduit à la suspension de ces rencontres, le Codir décide de reprogrammer les rencontres suivantes :

- AS POU德里ERE / ASE GRDE MONTEE, Seniors et Promo, comptant pour le championnat R3 Poule C.
- OC SAINT-ANDRE LES LEOPARDS / OC AVIRONS, Séniors et Promo, comptant pour le championnat R2.



- ENTENTE RAVINE CREUSE / AF POSSESSION, Seniors et Promo, comptant pour le championnat SupR2 Poule B.

Le dossier est transmis au Service Compétition de la ligue pour reprogrammation des rencontres en fonction des possibilités du calendrier général.

Le Président